

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le vingt-trois mars deux mille quinze à dix-neuf heures, sous la présidence M. Eric Assier, Maire.

Présents : M. Eric ASSIER, M. Daniel ANTOINE, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Mathieu COOREVITS, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU.

Ordre du jour :

- 1 **Approbation des comptes rendus des 23-02-2015 et 14-03-2015**
- 2 **Délibération pour prise de compétence enfance et jeunesse par la 4 CB.**
- 3 **Délibération pour autoriser le Maire à demander des subventions aux différents services de l'Etat pour futur projet Boulangerie et réhabilitation locaux Trésorerie.**
- 4 **Délibération pour autoriser à demander le solde des subventions pour travaux des Halles et travaux de l'Eglise.**
- 5 **Délibération pour autoriser le Maire à faire les appels d'offres pour les futurs projets.**
- 6 **Présentation et vote des comptes 2014 : administratif et de gestion.**
- 7 **Questions diverses**

1 - Approbation des comptes rendus des 23-02-2015 et 14-03-2015 :

Les comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents.

2 - Délibération pour prise de compétence « petite enfance » par la 4 CB :

Monsieur Le Maire explique que le territoire de la 4CB est déficitaire en structure d'accueil pour la petite enfance. L'attractivité d'un territoire passe par une offre de service aux familles assez complète en termes de petite enfance. Or mis à part le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) aucun service n'est proposé. Aucune Commune du territoire ne peut gérer ce type de structure du fait de leur petite taille. Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour que la compétence « petite enfance » soit prise par la 4CB qui gèrera la réalisation et la gestion de Structure d'Accueil.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable.

3 - Délibération pour autoriser le Maire à demander des subventions aux différents services de l'Etat pour le futur projet de la Boulangerie et la réhabilitation des locaux Trésorerie :

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire pour les projets de la boulangerie et de la trésorerie, qu'une étude de faisabilité financière soit effectuée pour chacun d'eux afin de solliciter une demande de subventions. Les demandes seront prochainement présentées au Conseil Municipal.

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour les demandes de subventions.

4 - Délibération pour autoriser le Maire à demander le solde des subventions pour les travaux des Halles et de l'Eglise :

Monsieur Le Maire explique que les travaux des halles et les travaux sur les contreforts de l'église sont terminés et qu'il convient de demander le reste des subventions au Département et à la DRAC ainsi que la récupération des dons pour les halles à la fondation du patrimoine.
Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5 - Délibérations pour autoriser le Maire à faire les appels d'offres pour les futurs projets :

Monsieur Le Maire explique que plusieurs appels d'offres vont être effectués. Le Conseil donne son autorisation au Maire afin d'effectuer toutes les transactions (signature de marchés, appels d'offres...).

Cependant lors d'un prochain Conseil, des éléments plus précis seront apportés pour éditer les différentes délibérations.

6 - Présentation et vote des comptes administratif 2014 et de gestion 2014.

BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		100 000,62	139 140,62		139 140,62	100 000,62
Opérations de l'exercice	1 051 521,58	1 064 551,83	697 625,21	782 755,32	1 749 146,79	1 847 307,15
TOTAUX	1 051 521,58	1 164 552,45	836 765,83	782 755,32	1 888 287,41	1 947 307,77
Résultat de clôture						59 020,36
				Restes à réaliser	54 394,28	
			Besoin/excédent de financement Total			4 626,08
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

102 420,07	au compte 1068 (recette d'investissement)
10 610,80	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

BUDGET CAFE DE LA GARE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		10 566,27		1 134,45		11 700,72
Opérations de l'exercice	6 841,44		2 730,41		9 571,85	
TOTAUX	6 841,44	10 566,27	2 730,41	1 134,45		
Résultat de clôture						
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		2 128,87
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 595,96	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 128,87	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

BUDGET SUPERETTE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés		9 537,42		4 773,22		14 310,64
Opérations de l'exercice	6 657,40	14 100,10	7 788,16	6 015,78	14 445,56	20 115,88
TOTAUX	6 657,40	23 637,52	7 788,16	10 789,00	14 445,56	34 426,52
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						19 980,96
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

16 980,12	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
-----------	--

BUDGET STATION-SERVICE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 602,38			15 980,19	18 602,38	15 980,19
Opérations de l'exercice	322 788,37	343 014,98	8 400,34	6 127,00	331 188,71	349 141,98
TOTAUX	341 390,75	343 014,98	8 400,34	22 127,19	349 791,09	365 122,17
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						15 331,08
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 624,23	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
----------	--

BUDGET HOTEL-RESTAURANT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 907,85		79 337,94		90 245,79	
Opérations de l'exercice	51 528,64	52 893,50	37 934,28	42 196,04	89 462,92	95 089,54
TOTAUX	62 436,49	52 893,50	117 272,22	42 196,04	179 708,71	95 089,54
Résultat de clôture						
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	84 619,17	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Tous les comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité.

M. JAPIN, Trésorier principal de Condé en Brie, nous fait part de ses appréciations et commentaires sur l'état des finances de la Commune et notifie les points forts et les points faibles des comptes communaux.

Les comptes de la Commune sont globalement en amélioration, cap à conserver.

Pour information, compte tenu de l'état de fragilité des finances de la Commune, les indemnités des élus ainsi que celles de M. JAPIN ne sont pas versées jusqu'à nouvel ordre.

7 - Questions diverses :

M. Daniel ANTOINE fait part qu'une personne qui habite au chemin rural d'HERVINE demande de mettre un panneau indiquant « rue de l'Ormet » comme son adresse l'indique afin que ce soit plus visible et donc plus facile à trouver. L'accès à ce chemin, n'a pas de priorité à droite en descendant de Baulne en Brie.

Houx à couper en urgence le long du mur menant à l'école primaire car il est trop dangereux pour les enfants. Voir à replanter des arbustes à la place.

M. Francis Garret demande que l'association de pêche libère le local dans le bâtiment communal. Beaucoup de matériel y est entreposé.

L'association des Maires devrait nous apporter son soutien pour expliquer la gestion des concessions dans le cimetière.

Réflexion à mener concernant le panneau publicitaire situé au Rond Point du Cahot lorsque le contrat sera à son terme.

Séance levée à 22h00

Le prochain Conseil est prévu le lundi 13 avril 2015 à 19h00.